



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

<p>Projet de loi sur l'Observatoire de la mondialisation Le Québec doit aussi avoir à l'œil la préservation des équilibres environnementaux.</p>

Québec, le 29 août 2002 – Appuyant dans son ensemble le projet de création d'un Observatoire québécois de la mondialisation, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) suggère au gouvernement d'inscrire la mission de cet Observatoire dans l'optique de favoriser un système international de gouvernance, démocratique et représentatif, qui serait capable de favoriser l'application du développement durable : « *Il nous faut certes observer la mondialisation afin de la comprendre et de pouvoir empêcher ses erreurs, mais il nous faut aussi proposer ce que nous pensons bon pour le Québec, pour le continent et pour l'ensemble de la planète* ».

Il s'agit là du message principal que livre aujourd'hui le RNCREQ à la Commission des institutions dans le cadre des consultations générales et auditions publiques sur le projet de loi 109, Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation. Pour le président du RNCREQ, M. Guy Lessard, « *Les Québécois et les Québécoises peuvent jouer un rôle important dans la mise en place d'une gouvernance mondiale et ils pourront le faire par l'Observatoire* ».

Le RNCREQ appuie la création de l'Observatoire et propose son entière collaboration. Son mémoire sera présenté aujourd'hui à 14 h 45 à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement. Le mémoire complet peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.rncreq.org, section « dossiers », comité « développement durable ».

- 30 -

Source : Guy Lessard, président du RNCREQ, Tél.: 1-418-338-1906